ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

football

Question écrite n° 3755

Texte de la question

M. Christophe Bouillon interroge Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur l'horaire de diffusion des matches de ligue 2 pour la saison 2012-2013. La ligue de football professionnel (LFP) a en effet vendu les droits de télédiffusion des matches de la ligue 2 à la chaîne de télévision BeIn Sport et avancé l'horaire des rencontres à 18h45 le vendredi contre 20 heures auparavant. Cette décision ayant pour but de ne pas concurrencer le match de ligue 1 diffusé par la même chaine à 20h45 le même jour. Or le décalage des rencontres de ligue 2 au vendredi soir, a d'ores et déjà eu un impact significatif sur les affluences dans les stades. Dès lors la décision d'entamer les rencontres à 18h45 aura nécessairement elle aussi un impact négatif sur le niveau de fréquentation des stades. Si les droits de télédiffusion constituent une source de revenus non négligeables pour les clubs sportifs, il n'en demeure pas moins que la logique sportive et la dimension populaire du football doivent primer sur ces intérêts financiers. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle compte prendre des mesures afin de permettre la diffusion des matches de ligue 2 à un horaire plus adapté aux spectateurs.

Texte de la réponse

La ligue de football professionnel (LFP) est compétente, en application des dispositions combinées des articles R. 132-12 et R 132-13 du code du sport, pour commercialiser à titre exclusif les droits d'exploitation des compétitions qu'elle organise. Les procédures d'appel à candidature font l'objet d'un processus long et minutieux. La LFP avait proposé aux chaînes candidates plusieurs horaires de diffusion possibles pour les matches de la ligue 2 : le vendredi à 18 h ou 19 h, le samedi à 14 h ou 15 h, le lundi à 20 h ou 21 h. Alors qu'aucune offre n'a été faite pour le vendredi 19 h, une offre a éte présentée par « beIN Sport » pour le vendredi 18 h, deux l'ont été par « beIN Sport » et « Eurosport » pour le samedi après midi et enfin, une offre a été présentée par « Eurosport » pour le lundi soir. Le comité de pilotage de la LFP a écarté les propositions pour les samedis après midi et lundis soir et a décidé de rentrer en négociation exclusive avec « beIN Sport », meilleur offrant, pour tenter de négocier avec la chaîne un horaire de diffusion plus tardif le vendredi soir. A l'issue de ces négociations, « beIN Sport » a accepté de revoir sa proposition et de fixer le démarrage du match à 18 h45. Conscient des inconvénients de cet horaire, la LFP vient d'obtenir de la part de « beIN Sport » que les deux multiplex de début de saison et les deux multiplex de fin de saison démarrent non pas à 18 h45 mais à 20 h30. Au total, ce sont 116 matches de ligue 2 sur 380 qui auront lieu soit le vendredi à 20 h30 soit le samedi à 14 h ou le lundi à 20 h. Si ce changement d'horaires ne satisfait pas l'ensemble des amateurs du football et des professionnels de ce secteur d'activité, la proposition faite par le nouvel opérateur va dans le bon sens. La LFP conduira certainement, avec l'opérateur et les présidents de clubs de ligue 2, un bilan de cette première saison de diffusion de la ligue 2. La ministre chargée des sports veillera à être informée de ce bilan et des conséquences à en tirer pour le bénéfice de tous les acteurs et passionnés du football.

Données clés

Auteur : M. Christophe Bouillon

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE3755

Circonscription : Seine-Maritime (5e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3755
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative
Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 septembre 2012, page 4892
Réponse publiée au JO le : 2 octobre 2012, page 5379